



Fiche N° 11

Acquisition de véhicules utilitaires lourds à émission nulle



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** pour l'acquisition de véhicules utilitaires lourds à émission nulle. Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations générales sur les véhicules

Catégorie de véhicules	Nombre
N2	
N3	
(à cocher)	
Acquisition	
Location	
Leasing	
La commune sera le propriétaire/détenteur/titulaire du véhicule :	Oui
S'agit-il de la première demande de subside pour cette mesure ? (L'aide est limitée à 5 véhicules par commune)	Oui Non
Si non, date d'introduction de la dernière demande :	

2. Coûts selon devis

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Les coûts éligibles correspondent à la différence des coûts entre le véhicule utilitaire lourd à émission nulle et un véhicule à moteur à combustion de la même catégorie

Éléments éligibles			Coûts éligibles
Véhicule 1 (catégorie	, marque	)	€
Véhicule 2 (catégorie	, marque	)	€
Véhicule 3 (catégorie	, marque	)	€
Véhicule 4 (catégorie	, marque	)	€
Véhicule 5 (catégorie	, marque	)	€
Total des dépenses éligibles			€

3. Obligations à respecter

Limitation de l'aide à 5 véhicules par commune :	Oui
La durée minimale d'utilisation du véhicule par la commune, en tant que propriétaire/détenteur/titulaire, est de cinq ans :	Oui

4. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique** (entre autre de la disposition que l'aide pour cette mesure est limitée à 5 véhicules par commune) ;
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

5. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation du projet

Devis détaillé pour le véhicule utilitaire lourd. En cas de location ou de leasing, la valeur actuelle nette liée à la location du véhicule doit être clairement indiquée sur le devis

Devis détaillé pour un véhicule utilitaire lourd à moteur à combustion de la même catégorie. (Au cas où un tel véhicule comparable à moteur à combustion ne serait pas existant, les montants plafonds du projet de règlement grand-ducal définissant les montants maximaux applicables dans le cadre de l'article 6 de la loi du jj/mm/aaaa relative au renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat s'appliquent.)
